



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2013

Présidence : M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 15 janvier 2013 n° 1/13 "Collège du Chêne – réparation, entretien et mise à niveau technique du bâtiment"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de priorité une, de réparations, entretien et mise à niveau technique;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 627'300.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux" de Fr. 100'000.- et le solde par un amortissement linéaire de Fr. 35'200.- pendant 15 ans.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 28 mars 2013.